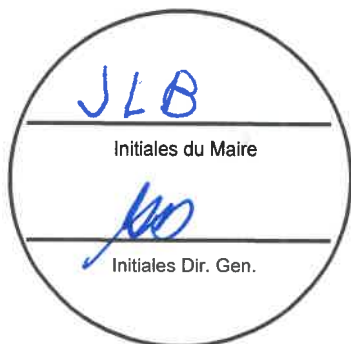




**Séance ordinaire du 13 juillet 2026
19h00**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 13 juillet 2026 à 19h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire : Jean-Luc Boisclair
Mesdames les conseillères : Béatrice Roy
Dominique Rouleau
Marie-Dominique Roy
Messieurs les conseillers : Richard Vallée
Alexandre Beauchemin
Nicolas Goulet

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc Boisclair.

Est aussi présent, M. Guy Dupuis, Directeur général

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

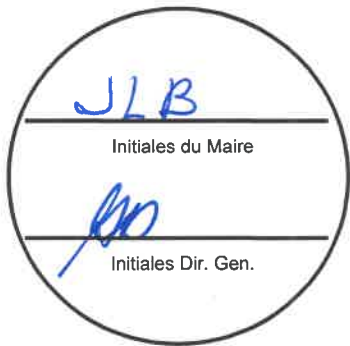
(2) Adoption de l'ordre du jour

2026-07-98

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, appuyé par monsieur Alexandre Beauchemin résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026.
4. Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2026.
5. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2026;
6. Résolution pour le dépôt d'une demande d'aide financière au volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de Réfection des rangs de la Ferme et de Sainte-Marie
7. Résolution de destruction de documents inactifs irrémédiablement détériorés
8. Augmentation de la limite de crédit de la carte de crédit du directeur général
9. AVIS DE MOTION et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 2026-06, autorisant l'achat d'une bâtisse et emprunt à cet effet
10. AVIS DE MOTION et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 2026-07 établissant la politique de remboursement des frais d'activités sportives imposés aux non-résidents par une autre municipalité
11. Résolution autorisant la démolition d'un bâtiment construit avant 1940 – 650 rang Saint-Charles
12. Résolution octroyant à Entreprises Sarigo inc le contrat de déneigement de la municipalité de Sainte-Perpétue

2026-07-98



- 13. Festival du cochon 2026 : demande d'autorisation d'évènement majeur et pour la vente d'alcool du 30 juillet au 2 aout 2026
- 14. Demande d'aide financière – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – BIBLIO-CAFÉ

- 15. Varia
 - a) Visite des pompiers
- 16. Suivi des comités
- 17. Période de questions
- 18. Levée de l'assemblée

2026-07-99

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026
2026-07-99

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2026 à 19h00 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Béatrice Roy secondé par monsieur Richard Vallée et résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du 8 juin 2026 tel que rédigé.

2026-07-100

(4) Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 juin 2026 et paiements aux fournisseurs en date du 30 juin 2026
2026-07-100

Il est proposé par monsieur Richard Vallée, appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés par le directeur général :

Déboursé 2026-06-01 au 2026-06-30: 259 144,88 \$
Salaires versés aux employés et élus 2026-06-01 au 2026-06-30.....54 686,09 \$

2026-07-101

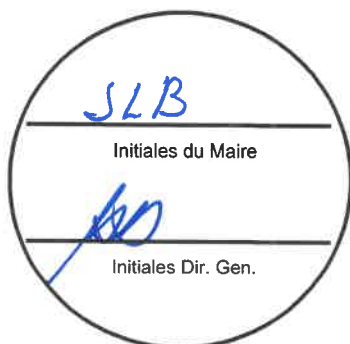
(5) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2026;
2026-07-101

Le directeur général, Monsieur Guy Dupuis, a remis aux membres du conseil les états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité arrêtés au 30 juin 2026 ;

2026-07-102

(6) Résolution pour le dépôt une demande d'aide financière au volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de Réfection des rangs de la Ferme et de Sainte-Marie
2026-07-102

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

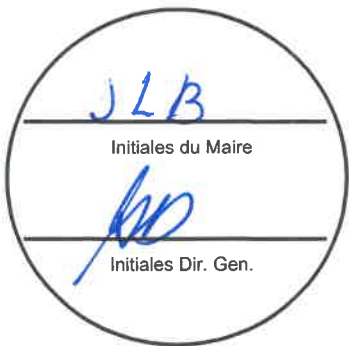
- ☐ L'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M. Guy Dupuis, directeur générale et greffière-trésorier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de madame Dominique Rouleau, appuyée par monsieur Alexandre Beauchemin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Guy Dupuis, directeur générale et greffière-trésorier est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2026-07-103

**(7) Résolution de destruction de documents inactifs
irréremédiablement détériorés**
2026-07-103



2026-07-104

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 de la Loi sur les archives (RLR, chap. A-21.1), Bibliothèque et Archives nationales du Québec peut autoriser l'élimination de documents inactifs d'un organisme public destinés à être conservés de manière permanente s'ils ont été reproduits sur un autre support ou si Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime qu'ils sont irrémédiablement détériorés ou qu'il n'est plus utile de les conserver;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Perpétue est un organisme public visé par l'annexe de la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21.1) et qu'elle est, à ce titre, assujettie aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE certains documents inactifs de la municipalité de Sainte-Perpétue destinés à être conservés de manière permanente ont été irrémédiablement détériorés;

ATTENDU QU'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution (voir le formulaire de demande de destruction);

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet et appuyé par madame Béatrice Roy

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Guy Dupuis, à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs irrémédiablement détériorés pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

(8) Augmentation de la limite de crédit de la carte de crédit du directeur général

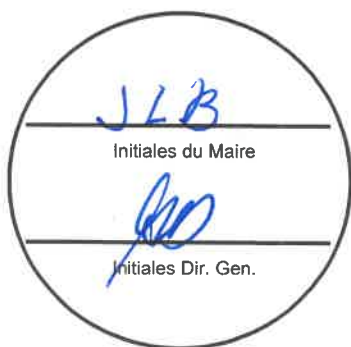
2026-07-104

ATTENDU QUE la limite de crédit actuelle de la carte de crédit du directeur général est fixée à 2 000,00 \$;

ATTENDU QUE cette limite s'avère parfois insuffisante, notamment lors de l'inscription et de la participation à des congrès, formations ou autres déplacements autorisés, ce qui peut entraîner l'utilisation de la carte de crédit personnelle du directeur général pour acquitter certaines dépenses de la Municipalité;

ATTENDU QU'il est souhaitable que les dépenses autorisées de la Municipalité puissent être effectuées directement à l'aide de la carte de crédit municipale;

ATTENDU QU'une augmentation de la limite de crédit permettrait également de disposer d'une marge de manœuvre adéquate en cas de situation d'urgence nécessitant des dépenses immédiates;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Rouleau, appuyé par monsieur Alexandre Beauchemin, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation de la limite de crédit de la carte de crédit du directeur général, laquelle passera de 2 000,00 \$ à 4 000,00 \$;

QUE cette modification entre en vigueur dès que les démarches nécessaires auront été complétées auprès de l'institution financière concernée;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

2026-07-105

(9) AVIS DE MOTION et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 2026-06, autorisant l'achat d'une bâtisse et emprunt à cet effet
2026-07-105

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par madame Béatrice Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2026-06, autorisant l'achat d'une bâtisse et emprunt à cet effet sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement 2026-06, autorisant l'achat d'une bâtisse et emprunt à cet effet* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

2026-07-106

(10) AVIS DE MOTION et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 2026-07 établissant la politique de remboursement des frais d'activités sportives imposés aux non-résidents par une autre municipalité
2026-07-106

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur Alexandre Beauchemin, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2026-07 établissant la politique de remboursement des frais d'activités sportives imposés aux non-résidents par une autre municipalité sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 2026-07 établissant la politique de remboursement des frais d'activités sportives imposés aux non-résidents par une autre municipalité* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

2026-07-107

(11) Résolution autorisant la démolition d'un bâtiment construit avant 1940 – 650 rang Saint-Charles
2026-07-107



CONSIDÉRANT qu'une demande de démolition visant un bâtiment construit avant 1940 (650 saint-charles) a été déposée conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité de démolition a étudié la demande et a recommandé d'autoriser la démolition du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'avis public requis a été publié conformément à la réglementation applicable et qu'une audience publique a été tenue;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est présentée à l'audience publique et qu'aucune opposition n'a été formulée à l'égard de cette demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, conformément aux dispositions du règlement applicable, se prévaloir de son pouvoir de révision de la décision du comité de démolition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Roouleau, appuyé par monsieur Richard Vallée, et résolu par le conseil

QUE le conseil municipal décide de ne pas se prévaloir de son pouvoir de révision de la décision rendue par le comité de démolition;

QUE le conseil ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment visé par la demande;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à prendre les mesures nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

2026-07-108

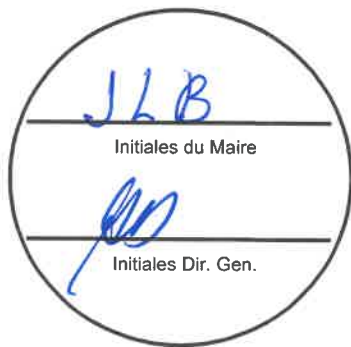
(12) Résolution octroyant à Entreprises Sarigo inc le contrat de déneigement de la municipalité de Sainte-Perpétue
2026-07-108

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour le déneigement de ses routes;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;

Soumissionnaire	Prix
Déneigement SVC inc	179 450,88\$
J.Noel Francoeur inc.	174 762,00\$
Entreprises Sarigo inc	138,777.77\$
Les Entreprises EXC, Recycke inc.	183,885.00\$
Excavation Alexandre St-Pierre Inc.	265,692.99\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, secondé par



2026-07-109

Madame Dominique Rouleau et résolu par ce conseil d’octroyer le contrat de déneigement de la municipalité de Sainte-Perpétue à entreprise Sarigo inc.

(13) Festival du cochon 2026 : demande d’autorisation d’évènement majeur et pour la vente d’alcool du 30 juillet au 2 aout 2026
2026-07-109

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Cochon aura lieu cette année du 30 juillet au 2 aout 2026;

CONSIDÉRANT la demande d’autorisation pour la vente d’alcool sur le site;

CONSIDÉRANT l’intention de mettre en place des stands de vente d’alcool réglementés, tenus par des professionnels agréés, afin de garantir la sécurité et le respect des normes en vigueur;

CONSIDÉRANT la mise en place de toutes les mesures nécessaire (services de sécurité locaux pour mettre en place un plan de gestion efficace, y compris des mesures de contrôle de l’alcool et prévention des comportements inappropriés) pour assurer un déroulement harmonieux du Festival pour ne pas nuire à la sécurité et de la tranquillité des résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la vente d’alcool soit strictement réservée aux personnes majeures et se déroule dans le respect des lois et réglementations en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Béatrice Roy appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d’autoriser la demande d’évènement majeur et pour la vente d’alcool du 30 juillet au 2aout 2026;

2026-07-110

(14) Demande d’aide financière – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – BIBLIO-CAFÉ
2026-07-110

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Perpétue procède au déménagement de sa bibliothèque municipale dans un nouvel immeuble afin d’offrir un lieu accessible et rassembleur pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite profiter de cette occasion afin d’aménager un espace de rencontre destiné aux personnes âgées favorisant les échanges, la participation sociale et le vieillissement actif;

CONSIDÉRANT que le projet « La Biblio-Café de Sainte-Perpétue » vise à créer un espace communautaire où seront offertes des activités sociales, culturelles et intergénérationnelles;



CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement du Canada afin de réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin, appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet « La Biblio-Café de Sainte-Perpétue »;

QUE la Municipalité confirme son engagement à réaliser le projet selon les modalités du programme advenant l'acceptation de la demande.

(15) Varia

- a) Visite des pompiers
- b) Casier Vélo

(16) Suivi des comités

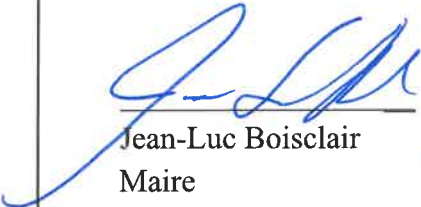
M. le maire fait le tour des comités

(17) Période de questions

(18) Levée de l'assemblée

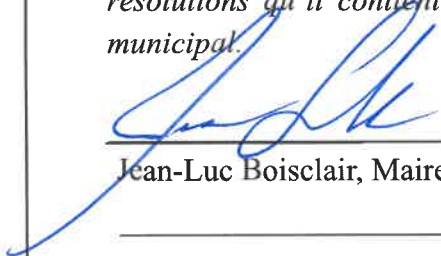
2026-07-111

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, et appuyé par madame Béatrice Roy et résolu par ce conseil de lever l'assemblée.


Jean-Luc Boisclair
Maire


Guy Dupuis
Directeur général

Je, Jean-Luc Boisclair, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Luc Boisclair, Maire

Heure de fin : 20h05
Citoyens présents: 6